



ACCUEIL VERSAILLES 12 RUE DE L'ECOLE DES POSTES AUTOPSIE D'UN FIASCO

Tel un corps sans vie, le nouvel accueil de V12 trône entre les deux anciens bâtiments. Après avoir attendu de lui donner souffle durant de très nombreux mois, l'ouverture partielle est annoncée pour fin mars. Cette prise de possession tant attendue devrait se faire dans la joie et la bonne humeur, pourtant elle génère stress, appréhension et colère. **Pourquoi ?**

Par le manque de transparence dont fait preuve la direction. Il nous a été annoncé que celle-ci avait fait parvenir à la DG (au plus haut niveau) un courrier listant les nombreuses malfaçons ou défauts du bâtiment et refusant pour ces motifs la pré-réception de celui-ci. Aujourd'hui cette même direction nous indique que nous pouvons l'intégrer, pourtant nous n'avons pas vu grand monde sur le chantier depuis ce courrier (octobre ou novembre 2012). Alors comment et par qui les défauts ou malfaçons ont ils été corrigés ? Un coup de baguette magique peut être ! Bien entendu vous imaginez bien que la direction refuse de nous communiquer copie de ce courrier (ou au moins de la liste des défauts relevés). **Si tout est si limpide pourquoi ce manque de transparence ? Pourquoi une telle précipitation après des mois de tergiversations alors qu'ils disent ne même pas savoir quand débiteront réellement les travaux couvrant les locaux allant de l'accueil primaire au local courrier du bâtiment impôts ? Auraient-ils des choses à cacher ? Pour nous la réponse ne peut être que oui.**

Des collègues vont intégrer ce bâtiment, **nous exigeons la communication de cette liste et de celle des corrections effectuées dans les plus brefs délais. Si des doutes subsistent quand à la sécurité du bâtiment, l'ouverture doit être repoussée (sommes nous encore à quelques mois près ?). Nous allons donc demander la convocation d'un CHSCT pour obliger l'administration à nous fournir enfin les éléments nécessaires.**

D'autant que l'article 16 du code des marchés publics stipule que les marchés passés ont une durée de validité limitée. Des dédommagements financiers (pour retard ou désistement d'une des parties) seraient donc peut être en jeu. Nous ne pourrions lever ce doute qu'au vu des dispositions propre a ce marché auquel bien entendu nous n'avons jamais (et n'aurons sans doute jamais) accès. **La sécurité et les conditions de travail des agents ne pèsent pas lourd face à une histoire de gros sous !**

Pour le non respect des délais. Commencée en mars 2011, la partie livrée en mars 2013 aurait du l'être en août 2011. Vingt mois de retard, excusez du peu !! Durant ce temps les collègues ont travaillé dans de mauvaises conditions et pour certains dans des conditions de sécurité insuffisantes (dénoncées par Solidaires à des nombreuses reprises mais en vain). Cette patience et ce sens du service public (dont la direction a très largement abusé) **devraient être récompensés par une écoute attentive et la mise à disposition de locaux parfaitement adaptés. Il n'en est rien !!**

Même si, comme vous, nous n'avons jamais été autorisés à pénétrer dans la zone chantier (encore un manque de transparence sans doute destiné à nous empêcher de faire notre travail !). Voici un petit florilège (sans aucun doute incomplet puisque n'étant que visuel et partiel, les installations

électriques, informatiques et organes de sécurité par exemple n'ayant pu être testés) portant des défauts relevés.

- **un bâtiment dont la superficie (certes importante) est mal utilisée**, locaux exigus ou tarabiscotés d'un coté, surfaces inutilisables ou perdues ailleurs.

- **un revêtement de sol (parquet) inadapté à un lieu de passage intensif ouvert directement sur l'extérieur**, mal vitrifié et d'ailleurs déjà tâché par les fuites résultant d'un manque d'étanchéité du bâtiment, dont les multiples interstices seront rapidement comblés par la crasse laissée par un nettoyage difficile et insuffisant (il suffit de regarder l'état de saleté des autres locaux du site)

- **un travail de conception aberrant**, poteau au milieu d'un box de réception, poutre de soutènement au milieu d'un passage etc.

- **une banque d'accueil "CDIF" qui ne peut être utilisée que par des géants** (largeur environ 1,5 mètres) et que la direction refuse de corriger ne voyant pas « où est le problème ». Nous leur proposons donc de venir y travailler quelques jours pour y voir plus clair !

- **un local "caisse" où l'espace de travail (réellement utilisable au mieux 4 m2) des collègues est tellement réduit qu'on ne voit pas comment mettre le matériel indispensable, ce qui risque de remettre en cause leur sécurité**. Utiliser une partie du guichet (partie handicapé) pour mettre l'imprimante nous semble une solution inconcevable et illégale. Quand à mettre une armoire n'y pensons même pas. Là encore la direction ne voit pas la difficulté, une visite chez l'ophtalmo (faute de médecin de prévention...) s'impose. **Il existe pourtant de la place inutilisée juste derrière le mur du fond de la caisse, mais la direction n'envisagerait les travaux d'agrandissement qu'au mieux en 2014 et encore si le gel budgétaire le permet ! Et ils osent nous soutenir que la sécurité et les conditions de travail des agents font partie de leurs priorités ! A d'autres !!!**

Dernière minute la direction autoriserait que la caisse (en cas d'exercice du droit de retrait pas les collègues du recouvrement) soit tenue par des agents de l'ex filière fiscale **au mépris le plus total des engagements de la DG sur le respect des métiers (ils savent faire preuve d'autorité quand ça les arrange !)**

- **la porte du SAS de la caisse s'ouvre automatiquement avec une rapidité qui pourrait bien engendrer quelques chutes ou nez cassés**. Signalé depuis plus d'un an ce « simple réglage » (selon la direction) n'est toujours pas fait ! Sans doute faudra-il attendre un ou deux accidents pour être écouté.

- **les emplacements de réception supplémentaires "stalles ou box à chevaux" obligent à une réception où les contribuables seront debout** (sauf pour l'emplacement handicapé). La norme a du changer (pas de communication non plus à ce sujet) depuis la mise en place des autres accueils du 78 puisque ce seul site bénéficie de cet équipement de pointe ! Mais comme le dit un de nos directeurs « comme ça les réceptions seront plus courtes ». Faut-il conseiller à nos collègues de faire preuve d'un manque évident de civilité et de courtoisie, pour préserver leur dos et jambes, en restant pour leur part sur leurs fauteuils (puisque eux peuvent être assis) ? Nul doute, là encore qu'après quelques évanouissements et évacuations sanitaires de contribuables, la direction ou la DG trouveront les fonds pour les travaux nécessaires.

- **la rampe "handicapé"**, en bois, ce qui nécessite un entretien régulier (et il est vrai que nos bâtiments sont connus pour être particulièrement et régulièrement entretenus), **présente en partie basse un petit décrochement, ce qui est interdit**. Encore une correction que l'on devra financer sur le budget CHS CT l'année prochaine ?

- **au bas de cette rampe se trouve la grille d'accès au local technique**. Nul doute, que la dangerosité d'un tel aménagement (grille ouverte pour entretien par exemple) n'ait été pris en compte et ne parlons même pas d'éventuelles inondations en l'absence du moindre rebord pour détourner les eaux pluviales dévalant la rampe en cas de forte pluie. Mais là encore nous voyons sans doute le mal partout....

- **absence de confidentialité**, pour les collègues comme pour les informations s'affichant sur leurs écrans, dans les box de réception permanents les surfaces donnant sur l'extérieur étant totalement vitrées.

- **les rangements présents dans la banque d'accueil primaire ne sont pas adaptés et leurs larges portes pourront se révéler dangereuses**.

- **le pavage extérieur, côté bâtiment foncier, reste inachevé depuis plus d'un an.** Cela génère des dangers, tant pour les collègues que pour les contribuables. Quand au stock de pavés (ceux nécessaires pour finir !) nul doute que cela pourra donner des idées à certains d'utiliser ces matériaux à disposition à des fins peu louables !!!
- **les travaux de finition sont d'une qualité insuffisante :** peinture, faux plafond, moquette...

La présence de matériel et de débris appartenant aux entreprises et croupissant dans le sous sol du bâtiment (depuis de nombreux mois et cela malgré plusieurs signalisations) en toute illégalité et au détriment des règles élémentaires de sécurité (présence de solvant) a pris fin ce jour. Nous avons en effet restitué à leurs légitimes propriétaires ces biens précieux en les remontant à l'endroit où ils devaient être, dans le hall (zone chantier). **Domage que la direction n'ait, une nouvelle fois, pas su faire respecter le plan de prévention**, qu'elle avait elle même mis en place. Cela aurait sans doute été une surprise pour les entreprises du bâtiment qui se sont allègrement essuyées les pieds dessus (vous voyez nous restons polis) depuis le début de ce chantier.

Bien entendu le coût de ce chantier, qui ne vous a jamais été communiqué, doit être à la hauteur de ces méandres et mésaventures (qui ont été fort longues vous en conviendrez). Si ces gaspillages nous heurtent en tant que contribuables (tant d'argent pour ça !), ils nous exaspèrent aussi comme agent DGFIP ! Chaque euro investi (mal) dans ce bâtiment est autant d'argent en moins pour nos traitements, notre matériel, nos conditions de travail ou autres, le budget global de la DGFIP étant unique et de plus en plus limité.

Une question se pose. **Mais comment a t on pu en arriver là ?**

Les causes en sont multiples et les responsabilités nombreuses.

Qu'en est il de nous ! Serions nous coupable ? Coupables d'avoir fait preuve de crédulité. Coupables de ne pas avoir perçu les mensonges et manipulations de nos interlocuteurs. Coupables d'avoir cru en la bonne foi et l'honnêteté intellectuelle. Coupables d'avoir été légalistes et d'avoir voulu respecter les règles.

Lorsque au printemps 2010 nous sommes allés à une réunion d'information (commune avec les chefs de services) où l'on nous a présenté un plan sommaire (le premier des deux que nous ayons eu) en nous disant que si nous avions des remarques ou demandes de modifications à formuler, il fallait le faire dans les 48 heures, nous aurions du refuser ce diktat.

Lorsque en février 2011 nous avons demandé (par courrier argumenté) à être partie prenante (au titre du CHSI) dans le suivi du chantier de construction pour assurer la sécurité des agents et le respect des engagements de la direction, de BP2C (DG) et de l'architecte. Nous n'aurions pas du accepter le discours unanime et mensonger de nos interlocuteurs nous jurant que ce chantier serait clos et sans incidence sur la santé et la sécurité des agents. Nous aurions du crier au scandale et empêcher ce chantier de démarrer.

Quand tout au long de ce chantier (et ce le fut) où de multiples engagements n'ont pas été tenus, où on nous a exclus et menti, nous n'aurions pas du nous laisser endormir par des discours lénifiants et exiger l'arrêt de ce chantier y compris par des actions de forces (nous le savons c'est parfois illégal, mais c'est malheureusement aujourd'hui la seule façon d'être entendu et respecté).

Nous avons bien compris la leçon !!!

Le service immobilier le la Direction Générale (BP2C). La personne en charge du suivi de ce dossier outre la morgue dont elle a fait preuve durant ces trois ans tant envers la direction (si les directeurs l'ont acceptée est-ce parce qu'ils y trouvaient leurs compte) qu'envers la gestion de site et nous même, à fait preuve d'une incompétence qui ne saurait être expliquée. Certes il n'est pas du métier (c'est un inspecteur DGFIP) mais il aurait du comprendre (nous aurions pu le lui expliquer si personne de la direction ou de la DG n'a eu le courage de le faire) que c'est pour les services de la DGFIP et ces agents qu'il devait donner le meilleur de son travail. Or, après avoir empêché une véritable concertation en amont sur les besoins réels des personnels, qui aurait évité d'avoir un

bâtiment ne correspondant pas aux attentes des utilisateurs (la direction 78 se comporte exactement de la même façon !). Il n'a eu de cesse de systématiquement aller dans le sens de l'architecte et des entreprises, ne tolérant la présence des représentants de la direction que pour mieux leur extorquer leur accord lorsqu'il était obligé de les solliciter. Enfin, et même quelqu'un qui n'est pas du métier le sait, un chantier ne se gère pas à distance mais sur le terrain (surtout quand les mois de retard s'accumulent). **Certain pense avoir "Le" savoir, il démontre surtout qu'il leur reste beaucoup à apprendre.**

La Direction Départementale des Finances Publiques du 78. Nous ne ferons pas de reproches aux agents de l'immobilier qui ont subi plus qu'ils n'étaient acteurs dans ce dossier. Subi la morgue du sieur évoqué ci dessus, subi de devoir se taire même lorsqu'ils avaient envie de dire certaines vérités, subi de devoir travailler sur un dossier dont eux savaient qu'il n'était pas celui souhaité, subi de devoir attendre des décisions des directeurs (celui là ou celui-ci ou celui encore au-dessus, qui lui même n'osait prendre la décision et renvoyait "le bébé" à une autre division), subi enfin de devoir taire des choses aux représentants des personnels car ne sachant pas toujours ce qu'ils avaient le droit de dire (transparence quand tu nous tiens !).

Non ! La part de responsabilité de la direction revient aux seuls directeurs. Que n'ont-ils réagi en voyant la tournure que prenait les événements ! Pourquoi eux, si prompts à imposer à leurs agents réformes, nouvelles charges de travail, suppressions d'emplois, ne se sont-ils pas un peu « mouillés » en venant aux réunions de chantiers, en sollicitant des rendez vous auprès du chef de bureau de BP2C, en allant plus haut si nécessaire (il y a quand même bien un capitaine sur ce foutu navire) ? **Qu'ont-ils fait ? Rien ou si peu ! Sans doute trop occupés en réunion des hautes sphères avec des gens de leur niveau ! En cela ils ont trahi notre confiance mais surtout celle des agents dont ils ont la charge, et c'est cela le plus grave.**

Le cabinet d'architecte qui a privilégié l'esthétisme du projet au détriment du fonctionnel et qui n'a pas su encadrer et tenir les entreprises lors de sa réalisation.

Vous voyez la liste est longue. Il nous appartient maintenant de ne plus la laisser s'allonger lors de la seconde phase des travaux.

Pour cela tous les moyens doivent être bons, droit de retrait si nécessaire, droit d'alerte, occupation de chantier, appel à l'inspection du travail, refus de présence d'ouvriers hors de la zone chantiers (appel aux forces de l'ordre si nécessaire) etc. Nous vous rappelons « qu'il s'agit d'un chantier clos sans aucune Co-activité avec l'entreprise utilisatrice des locaux (vous) » dixit BP2C et l'architecte. **S'il faut jouer au c.... ils doivent nous trouver !!**

Sachons donc nous aussi jouer le pourrissement et la guerre de position jusqu'à ce que nous soyons enfin entendus.

Solidaires est toujours du côté des agents, du côté du respect des conditions de vie au travail. Solidaires exige que le travail s'adapte à l'homme et non l'homme au travail.

Vous pouvez compter sur nous. Nous devons pouvoir compter sur vous.

Pour ne plus subir, mobilisez vous !